



Compte-rendu de l'entrevue entre l'APSES et Jean-Paul de Gaudemar
24 septembre 2008

Pour l'APSES : Sylvain David, président ; Marjorie Galy, co-secrétaire générale ; Renaud Chartoire, co-secrétaire général et Pierre Giezek, trésorier.

Jean-Paul de Gaudemar était accompagné de deux collaborateurs.

Jean-Paul de Gaudemar a tout d'abord souhaité que cette entrevue soit l'occasion de dissiper les malentendus et d'entendre l'Apses. Le ministère est encore dans une phase exploratoire, rien n'est décidé depuis les annonces de juillet 2007. Le ministre tranchera une fois les consultations terminées.

L'APSES remercie Jean-Paul de Gaudemar de nous recevoir, d'autant qu'il est porteur d'une attente forte des collègues d'une clarification de l'avenir des SES. Elle réaffirme que l'Apses est dans une position d'ouverture, qu'elle est elle-même porteuse de revendications pour des évolutions dans nos programmes, mais que ces évolutions ne pourront être discutées que si au préalable un certain nombre de principes sont posés. Parmi ces principes, il y a :

- la finalité de l'enseignement de SES, qui est à la fois de contribuer à mieux comprendre le monde dans ses dimensions économiques et sociales, et en même temps de préparer à la poursuite d'études supérieures, ce qui est tout à fait complémentaire, les deux objectifs ne s'opposant pas.
- la démarche des SES, qui consiste à croiser les différentes sciences économiques et sociales sur des objets d'étude.

Ceci étant posé, la délégation de l'APSES souhaite donc que la réunion s'oriente autour de trois thèmes :

- le bilan de l'enseignement de SES par Jean-Paul de Gaudemar
- la place des SES et les finalités de cet enseignement dans le cadre de la future réforme
- le calendrier de mise en place de cette réforme

Les réponses de Jean-Paul de Gaudemar, qu'il a longuement développées durant quasiment une heure, sont les suivantes :

- Selon lui, la finalité de l'enseignement de SES est de transmettre des savoirs fondamentaux en économie et en sociologie. Dans cette perspective, le rapport Guesnerie est un hommage à notre discipline, qui va lui permettre de prendre un « bain de jouvence » et d'être consolidée.

Deux pistes pour concevoir les programmes sont ouvertes par le rapport :

- approche par les concepts fondamentaux de l'économie et de la sociologie
- croisement de ces concepts autour d'objets d'étude

Jean-Paul de Gaudemar n'a pas d'idée arrêtée sur la meilleure formule. Il considère seulement que ces deux pistes ont un point commun, qui est l'objectif de mieux outiller les élèves dans l'apprentissage des concepts fondamentaux de l'économie et de la sociologie, afin de mieux les préparer à l'enseignement supérieur.

Comme le rapport ne tranche pas, il faut selon lui approfondir cette question.

De même, toujours selon Jean-Paul de Gaudemar, le rapport de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, s'il se limite à l'étude de la partie « économie » de notre enseignement, apporte des critiques intéressantes sur notre enseignement qu'il faut prendre en compte. De même, il ne faut pas qu'il y ait de défiance de la « classe économique » à l'égard de notre enseignement ; or, cette défiance existe, et il faut aussi entendre les critiques des représentants de cette classe, sans quoi nous ne pourrions recréer notre enseignement. Là aussi, cette question doit être approfondie, dit-il.

- Concernant le calendrier, septembre 2009 est le point de départ de la réforme, mais elle mettra plusieurs années à se caller, et il est possible d'imaginer que certains choix, s'ils se révèlent non judicieux, puissent ensuite être revus. La seule certitude, c'est que la présentation de la réforme sera faite au plus tard à Noël 2008.

- Jean-Paul de Gaudemar s'arrête ensuite longuement sur la justification de la réforme, et sur les bienfaits du passage à un enseignement semestriel et décloisonné dans le cycle terminal. Cela correspond, selon lui, à ce qu'attendent les élèves, et permet de mieux les préparer à l'enseignement supérieur. Pour Jean-Paul de Gaudemar, il ne faut plus considérer le lycée en lui-même, avec comme finalité le bac, mais il doit redevenir la première marche d'un parcours menant à des études supérieures. Il revient sur la constitution des « briques » de base que sont les enseignements semestriels de 3H hebdomadaires, et sur la distinction entre « enseignement généraux », « enseignement d'exploration ou d'approfondissement » et « bloc d'accompagnement ». Ce dernier bloc comportera du soutien, mais aussi des pratiques de découverte des métiers et de l'entreprise, afin d'aider les élèves à faire leur futur choix professionnel.

La question des TD est encore une question secondaire pour lui à ce moment de la réforme. Il n'est pas exclu que la brique de 3h semestrielle se décompose en 2+1 mais cela semble peu probable pour l'instant.

Il souhaite que les lycéens puissent constituer leur propre parcours, mais avec des degrés de contrainte qui seront imposés par l'institution.

Il revient ensuite sur la semestrialisation, en la justifiant par le fait que certains élèves s'ennuient au bout de trois mois dans certaines matières et qu'il est donc préférable de ne pas leur imposer à l'année. Il avance que ses propos ont été mal compris et qu'à ce sujet il n'a pas voulu parler des SES en particulier. Quand nous lui demandons sur quelles statistiques il s'appuie, il répond que c'est ce que lui on dit des enseignants et des élèves.

- Concernant les SES, Jean-Paul de Gaudemar a affirmé que cet enseignement ferait partie des « enseignements d'exploration » en classe de seconde. Par contre, il ne sait pas si les élèves qui auront pris cet enseignement au premier semestre pourront le poursuivre au second. Mais il rappelle ici qu'un des buts de la réforme est aussi de diminuer la durée de la semaine de cours des élèves. Selon lui, il y a deux possibilités : soit on laisse les élèves libres de leurs 4 modules de découverte ou d'approfondissement, et alors cela sera possible ; soit on leur impose des contraintes, en regroupant par exemple ces enseignements en quatre « familles », dans lesquelles les élèves ne pourront prendre qu'un module de chaque.

Dans le cycle terminal, l'enseignement de SES serait réparti, au sein de la famille « sciences de la société » en plusieurs modules que les élèves pourront librement choisir. Il cite comme exemple un module intitulé « Economie et sociologie des entreprises ». Ainsi, un élève ayant opté pour un parcours « sciences de la société » devra choisir plusieurs modules « SES » (dont la définition précise n'a pas été donnée, mais il semble qu'il s'agirait de décomposer les actuels programmes en différents modules) au cours de ces deux années de cycle terminal. Un élève qui aura choisi un autre parcours aura accès à ces modules (en nombre plus restreint). Le choix des modules par les élèves serait lié à leur perspective de poursuite d'études (un élève qui envisage des études d'économie ne choisira pas les mêmes modules qu'un autre qui souhaite s'orienter dans le domaine juridique ou social par exemple).

Dans la famille « sciences de la société », au sein duquel un module de droit et un module de gestion seraient proposés, Jean-Paul de Gaudemar s'interroge sur le rapprochement qui pourrait être opéré entre l'enseignement de l'économie dispensé dans l'actuelle série ES et celui dispensé en série STG (pourquoi deux enseignements de l'économie?)